



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF

2021

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL	3
2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE	4
3. PRESENTATION 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Recettes de fonctionnement	4
3.2 Dépenses de fonctionnement	5
3.3 Synthèse de la section de fonctionnement	5
4. PRESENTATION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
4.1 Recettes d'investissement	6
4.2 Dépenses d'investissement	6
4.3 Analyse de la dette de la commune	7
4.4 Synthèse de la section d'investissement	8
5. PRESENTATION SYNTHETIQUE 2021 DU BUDGET MUNICIPAL	8
5.1 Synthèse générale	8
5.1 Principaux ratios	9

PRELABLE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile

La présente note expose de manière synthétique l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2021 par la commune de Saint-Maurice de Beynost et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, crèche, activités périscolaires...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat, la taxe d'aménagement perçue par la commune la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager en réduisant ses dépenses de fonctionnement et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget 2021 a été voté le 22 février 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 janvier 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible ;
- De lancer le mandat en termes d'investissement et notamment de réfléchir à la perspective d'une PPI ;
- Rattraper le retard pris lors de l'année 2020 en termes d'investissement prévus ;
- De contenir la dette en ne faisant pas de recours à l'emprunt ;
- De ne pas toucher à la pression fiscale

Comme chaque année, les efforts fait sur les dépenses de fonctionnement des années précédentes permettent de maintenir une capacité d'investissement élevée.

Ainsi, comme depuis de nombreuses années, le budget global est en augmentation par rapport à l'année précédente.

3. PRESENTATION 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Recettes de fonctionnement :

		BP + DM 2019	BP + DM 2020	BP 2021
Opération réelles				
13	Atténuation de charges	60 255,00 €	66 400,00 €	66 500,00 €
70	Produits des services	215 950,00 €	264 850,00 €	233 150,00 €
73	Impôts et taxes	3 819 476,00 €	3 814 460,00 €	3 871 000,00 €
74	Dotations et subventions	498 750,00 €	612 800,00 €	655 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	93 063,00 €	90 052,00 €	87 700,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	33 348,00 €	7 880,00 €	0,00 €
(A) TOTAL RECETTES REELLES		4 720 842,00 €	4 856 442,00 €	4 913 650,00 €
(B) Opératoin d'ordre de section à section		1 936,00 €	7 455,00 €	1 936,00 €
002	Excédent résultat reporté	6 625 499,00 €	6 841 145,00 €	7 294 310,00 €
TOTAUX RECETTES (A+B)		11 348 277,00 €	11 705 042,00 €	12 209 896,00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (activités périscolaire, accueil de loisirs, crèche...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux loyers perçus.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 4 913 650 € euros.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables depuis quelques années mais la forte baisse des dotations de l'Etat a dû être compensée par d'autres recettes (produits de services, subvention de la CAF ou augmentation des bases fiscales par exemple) pour pouvoir garder un niveau de recettes nécessaire au maintien de services publics de qualité et une capacité d'investissement suffisante.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (taux stables en 2021) : 1 775 k€ au BP 2021 contre 1 814 k€ perçus en 2020
- Les dotations versées par l'Etat : 480 000 € au BP 2021 contre 502 000 € perçus en 2020
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

3.2 Dépenses de fonctionnement :

		BP + DM 2019	BP + DM 2020	BP 2021
Opération réelles				
011	Charges à caractère général	1 067 251,00 €	1 146 709,00 €	1 169 644,00 €
012	Charges de personnel	2 179 484,00 €	2 155 937,00 €	2 249 861,00 €
014	Atténuation de produits	288 476,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	600 345,00 €	626 545,00 €	753 122,00 €
66	Charges financières	87 194,00 €	81 413,00 €	63 710,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	155 155,00 €	1 500,00 €
022	Dépenses imprévues	104 039,00 €	35 884,00 €	100 000,00 €
(A) TOTAL DEPENSES REELLES		4 328 589,00 €	4 491 643,00 €	4 627 837,00 €
(B) Opératoin d'ordre de section à section		197 590,00 €	225 505,00 €	320 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	6 822 098,00 €	6 987 893,00 €	7 262 059,00 €
TOTAUX DEPENSES (A+B)		11 348 277,00 €	11 705 041,00 €	12 209 896,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la participation à différents syndicats et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 4 627 837 € euros.

Les charges à caractère général sont en légère hausse par rapport aux années précédentes notamment parce que de nombreux travaux d'entretien sont réalisés sur les bâtiments et qu'ils ne peuvent être inscrits en investissement.

En prévision de développement de service à la population, la masse salariale a été augmentée sur le budget primitif 2021 et représente à elle seule 48% des dépenses réelles de la commune.

Enfin, la variation la plus importante concerne les autres charges de gestion courante avec une augmentation de 20% par rapport à 2020 lié au projet de réhabilitation des voiries d'un quartier de la commune. Les prestations d'ingénierie de l'enfouissement des réseaux étant portés par le SIEA, celles-ci se retrouvent dans le chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

3.3 Synthèse de la section de fonctionnement :

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Celui-ci est d'un niveau très élevé par rapport aux communes de la même strate, en effet, on peut considérer que le fond de roulement de la commune est de 20 mois.

De même, la capacité de désendettement de la commune est de moins de 4 mois.

Budget 2021 de la section de Fonctionnement	
Dépenses réelles	4 627 837,00 €
Dépenses d'ordre	7 582 059,00 €
Total des Dépenses	12 209 896,00 €
Recettes réelles	4 913 650,00 €
Recettes d'ordre	7 296 246,00 €
Total des Recettes	12 209 896,00 €
Capacité d'autofinancement	7 582 059,00 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

4. PRESENTATION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Recettes d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la ville à moyen ou long terme.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
13	Virement de la section de fonctionnement	6 847 220,00 €	6 987 813,00 €	7 262 059,00 €
	Affectation du résultat	95 144,00 €	741 565,00 €	506 508,00 €
24	Produits de cession d'immobilisation	80 000,00 €	2 600,00 €	1 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	178 700,00 €	105 000,00 €	180 000,00 €
	Taxe d'aménagement	40 000,00 €	195 000,00 €	90 000,00 €
13	Subventions d'investissement	2 679,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
	Resultat reporté	546 432,00 €		
Total des recettes financières (B)		7 790 175,00 €	8 061 978,00 €	8 079 567,00 €
	(B) Opératoin d'ordre de section à section	197 590,00 €	225 505,00 €	320 000,00 €
TOTAUX DEPENSES (A+B)		7 987 765,00 €	8 287 483,00 €	8 399 567,00 €

Les principales recettes d'investissement pour ce budget 2021 sont liés, en dehors du virement issu de la section de fonctionnement, au FCTVA pour 180 000 €, à la taxe d'aménagement estimée à 90 000 € par rapport au permis de construire des années précédentes et aux subventions à percevoir par l'Etat et le Département de l'Ain dans le cadre de travaux de construction de garage pour un montant estimé de 40 000 €.

4.2 Dépenses d'investissement :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
	Reste à réaliser	95 144,00 €	346 062,00 €	194 511,00 €
20	Immobilisations incorporelles	79 300,00 €	68 181,00 €	272 120,00 €
21	Immobilisations corporelles	185 281,00 €	646 078,00 €	906 956,00 €
23	Travaux (hors RAR)	1 311 760,00 €	1 144 835,00 €	1 356 000,00 €
	Travaux (non affectés)	5 929 937,00 €	5 401 369,00 €	5 035 047,00 €
Total des dépenses d'équipement (A)		7 601 422,00 €	7 606 525,00 €	7 764 634,00 €
	Déficit antérieur	1 407,00 €	395 503,00 €	311 997,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	383 000,00 €	278 000,00 €	321 000,00 €
Total des dépenses financières (B)		384 407,00 €	673 503,00 €	632 997,00 €
	Opératoin d'ordre de section à section (C)	1 936,00 €	7 455,00 €	1 936,00 €
TOTAUX DEPENSES (A+B+C)		7 987 765,00 €	8 287 483,00 €	8 399 567,00 €

Les dépenses d'investissement sont principalement réparties entre des prestations d'ingénierie (chapitre 20), des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers (chapitre 21) et des travaux ou opérations (chapitre 23).

Pour les dépenses d'ingénierie, cela concerne notamment l'enfouissement des réseaux dans la Cité Toray Est et chemin de Miribel ainsi que la révision du PLU et la maîtrise d'œuvre pour les travaux du pont Maurice Cusin et le projet de rénovation de la RD 1084.

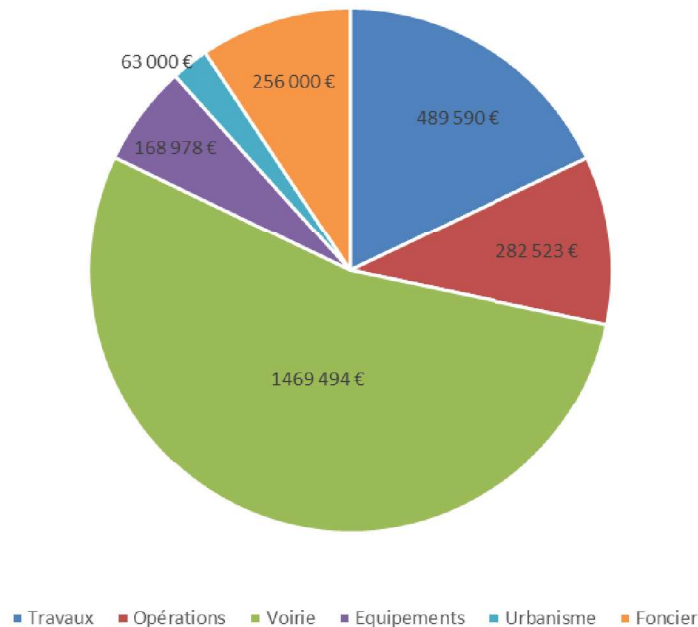
Les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers concernent entre autre :

- Acquisition du terrain de l'évêché vers la place Charles de Gaulle pour 250 000 €,
- Changement de véhicule pour la Police Municipale,
- Achat de matériel pour les services techniques (tondeuse, outillage divers),
- Achat et rénovation de jeux pour enfant (crèche, école...),
- Extension de la vidéo surveillance,
- Achat de jeux et matériel pour l'accueil de loisirs, la crèche ou les écoles,
- Acquisition de matériel informatique,
- ...

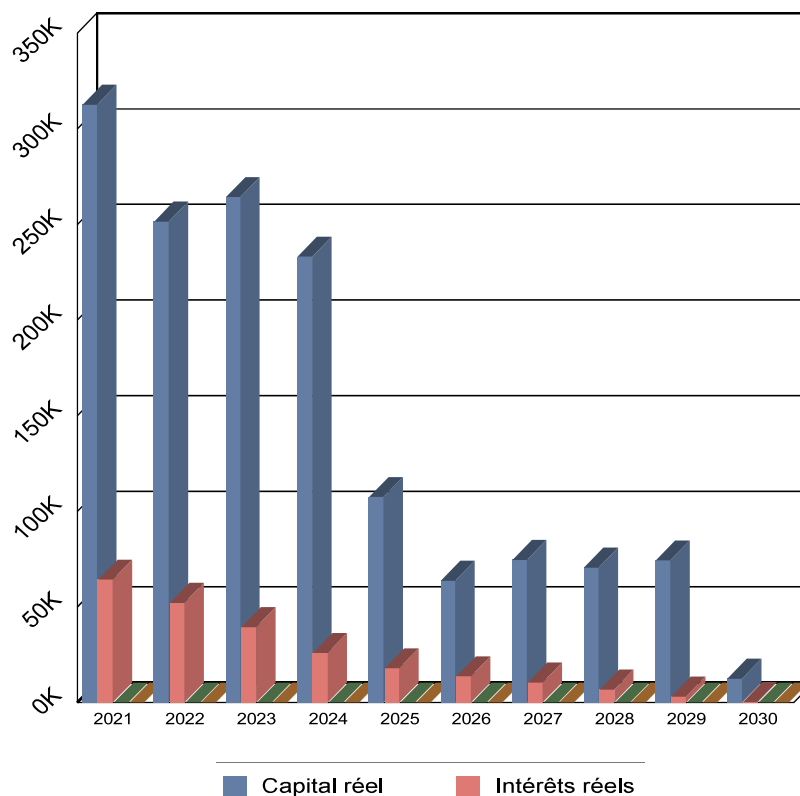
Les principaux travaux pour cette année 2021 sont :

- Constructions de 3 garages à la Mairie,
- Réfection de voirie dans la Cité Toray Est, chemin de Miribel, chemin de Thil et rond-point d'Arménie,
- Changement des éclairages dans les bâtiments public (passage au LED),
- Divers travaux de mise en conformité et réparation dans les écoles et à la Sathonette,
- Des travaux de remplacement des chaudières de plusieurs bâtiments,
- La mise en accessibilité des bâtiments municipaux,

Les différents projets d'investissements pour l'année 2021 peuvent se répartir selon 6 thématiques :



4.3 Analyse de la Dette de la commune :



En 2021, la commune poursuivra son désendettement en n'ayant pas recours à l'emprunt avec au 1er janvier un encours s'élevant à 1 464 532 € dont elle remboursera au cours de l'année 315 000 € et pour lequel elle versera 63 710 € d'intérêts. Le capital remboursé en 2021 est légèrement plus élevé qu'en 2020 puisqu'un prêt arrive à échéance cette année.

L'endettement par habitant est de 365 € contre 750 € / habitant dans les communes de mêmes strates selon les chiffres de la direction générale des collectivités territoriales.

4.4 Synthèse de la section d'investissement :

Le budget d'investissement pour l'année 2021 est ambitieux puisqu'il a vocation à rattraper le retard pris en 2020 suite à la crise sanitaire (d'où un RAR et un report important) mais aussi à lancer réellement le plan de mandat concernant les travaux. Ainsi, une somme de 2 729 587 € est consacré aux nouveaux projets d'investissement

Une PPI permettant de prioriser et d'étaler les travaux sur les 4 ou 5 années à venir est à l'étude et devrait voir le jour cette année permettant ainsi d'avoir une vision à court, moyen et long terme.

Budget 2021 de la section d'Investissement	
Dépenses réelles	7 884 525,00 €
Dépenses d'ordre	402 958,00 €
Total des Dépenses	8 287 483,00 €
Recettes réelles	8 061 978,00 €
Recettes d'ordre	225 505,00 €
Total des Recettes	8 287 483,00 €
Projets réels d'investissement	2 729 587,00 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

5. PRESENTATION SYNTHETIQUE 2021 DU BUDGET MUNICIPAL :

5.1 Synthèse générale :

Fonctionnement	
Dépenses reportées	5 005,03 €
Nouvelles dépenses	4 942 831,97 €
Transfert section invest.	7 262 059,00 €
Total des Dépenses	12 209 896,00 €
Nouvelles recettes	4 915 586,00 €
Recettes reportées	7 294 310,00 €
Total des Recettes	12 209 896,00 €
Investissement	
Dépenses reportées	194 511,00 €
Nouvelles dépenses	8 205 056,00 €
Total des Dépenses	8 399 567,00 €
Nouvelles recettes	8 399 567,00 €
Recettes reportées	- €
Total des Recettes	8 399 567,00 €
Total Général	20 609 463,00 €

5.1 Principaux ratios :

Principaux Ratios par rapport aux communes de même strate	Saint-Maurice de Beynost	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 152,35 €	927,00 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 223,52 €	1 069,00 €
Produit des impositions directes par habitant	441,98 €	453,00 €
Dépenses d'équipement brut par habitant	679,68 €	372,00 €
Encours de dette par habitant	364,67 €	751,00 €
Dotations de l'Etat par habitant	0,00 €	152,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,62%	53,34%
Fonds de roulement par habitant	1 807,55 €	336,00 €

La comparaison avec les différents ratios des communes de même strates (3 500 à 5 000 habitants) que l'on trouve auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales permettent de mettre en évidence un engagement financier fort de la commune vers ses administrés.

En effet, les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 25% par rapport à la moyenne des communes de strates identiques. De même, les dépenses d'investissements sont presque deux fois plus importantes à Saint-Maurice de Beynost qu'ailleurs.

Malgré cela, la santé financière de la commune est très bonne puisque le taux d'endettement par habitant est plus de deux fois inférieur aux communes de même taille. De même, le fonds de roulement de la commune est largement supérieur puisqu'il est cette fois 5 fois plus important que partout ailleurs.

Cette bonne santé financière ne doit pas faire perdre d'esprit que les dotations de l'Etat restent en baisse de manière globale et que le développement du nombre d'habitants sur le territoire doit nous obliger à maintenir des services publics suffisant et de qualité.